

# Ville d'Angers Budget 2012

> Au quotidien au coté des Angevins et résolument tourné vers l'avenir





# L'année en chiffres

(en millions d'euros)

**Budget total : 271,6**

**Investissement : 65,8**

**Fonctionnement (réel)**

**Recettes : 205,8**

**Dépenses : 182,2**

**Subventions : 35,7**



**Frédéric Béatse**  
Maire d'Angers

## Fédérer toutes les énergies

**> Le budget est un outil au service de nos projets.**

Des projets porteurs pour soutenir les Angevins et irriguer l'économie angevine. 2012 sera l'année du choix pour les Berges de la Maine et l'année de premières réalisations pour l'avenir. Le lancement du projet du nouveau Centre des congrès, la première pierre de la Cité de la solidarité, le démarrage du futur espace aquatique, et les études approfondies sur la deuxième ligne de tramway constitueront les symboles de la nouvelle ville. Ils créeront en outre une base solide d'emplois pour plusieurs années.

**> Ce budget est au service de cette dynamique.**

Il respecte les engagements que l'équipe municipale a pris devant les Angevins. Le Contrat d'Avenir et de Performances présenté en 2011 à tous les Angevins donne une nouvelle impulsion à l'action municipale et fixe des balises financières permettant de conserver cette bonne situation financière.

**> Ce budget représente également un socle pour de nombreux acteurs du territoire :**

- socle protecteur pour nos concitoyens bénéficiant d'actions ou d'équipement de la collectivité, en particulier dans les quartiers difficiles,
- socle de croissance pour les entreprises locales, qui savent pouvoir compter sur un investissement élevé de la Ville et de l'Agglomération angevine,
- socle de dynamisme pour le tissu associatif et les partenaires culturels et sportifs.

**Fédérer toutes les énergies pour Angers c'est la meilleure façon de faire naître les projets.**





# Investissement

> La ville d'Angers investit plus que la moyenne des autres grandes villes de France :

	2010	Budget primitif 2011	Budget primitif 2012
Dépenses d'équipement de la Ville d'Angers (€)	<b>68 770 000</b>	<b>62 477 304</b>	<b>63 805 152</b>
Recettes de fonctionnement (€)	218 040 000	206 735 813	205 798 464
Dépenses d'équipement/recettes de fonctionnement	<b>31,54 %</b>	<b>30,22 %</b>	<b>31,00 %</b>

> Dépenses d'équipement par habitant en 2010 :



> Part des recettes de fonctionnement consacrée au financement des dépenses d'équipement en 2010 :



Sources : Ville d'Angers : Compte administratif 2010 - Budgets primitifs 2011 et 2012  
 Chiffres nationaux : site internet du Ministère des Finances - <http://colloc.bercy.gouv.fr>



**André Despagnet**  
Adjoint délégué  
aux finances

## Une réponse adaptée à la crise

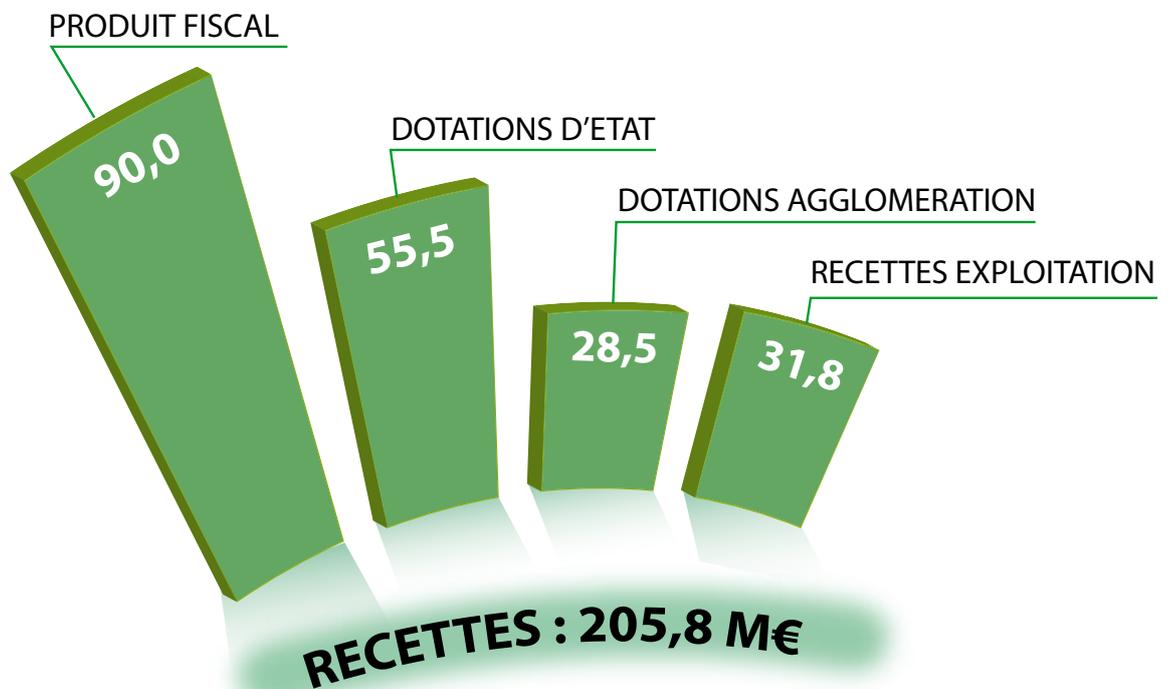
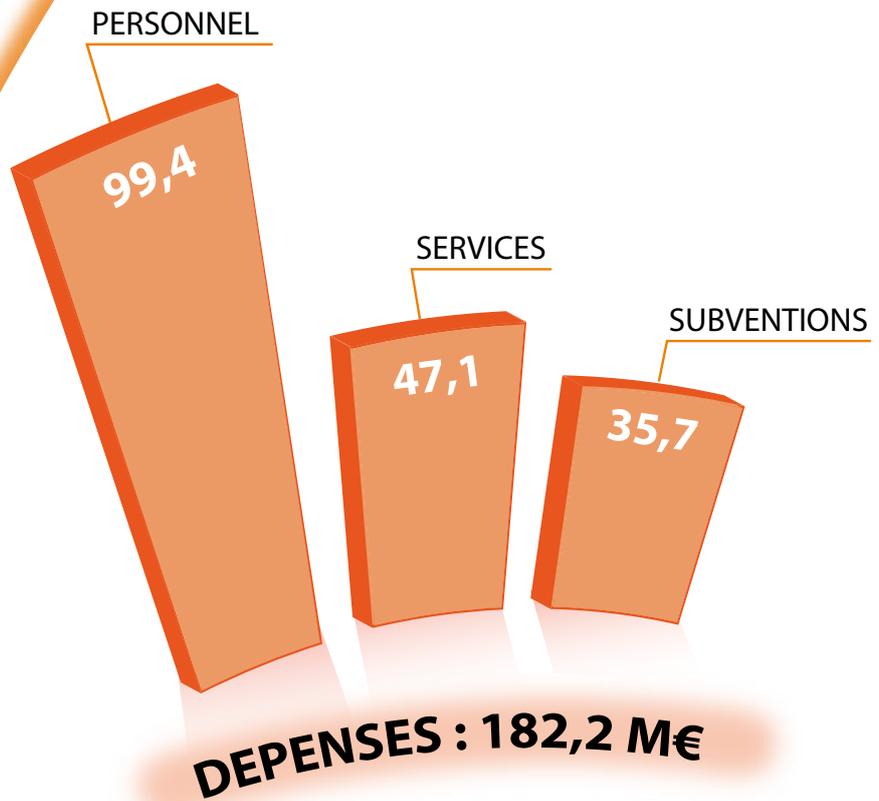
Malgré une conjoncture économique très défavorable et l'incertitude sur les moyens de financement qui nous seront nécessaires pour équilibrer le projet d'investissement de la Ville, le budget 2012 est une réponse adaptée à cette période de crise grâce à :

- > **un niveau d'investissement très important** (plus de 60 M€) qui traduit notre participation volontariste au soutien de l'économie locale,
- > **une situation financière correcte** nous permettant d'assumer nos engagements et notre ambition au niveau de l'investissement,
- > **un effort de solidarité réaffirmé** en direction des personnes les plus fragiles (subvention au CCAS augmentée de 500 000 €) et de qualité du service public local.



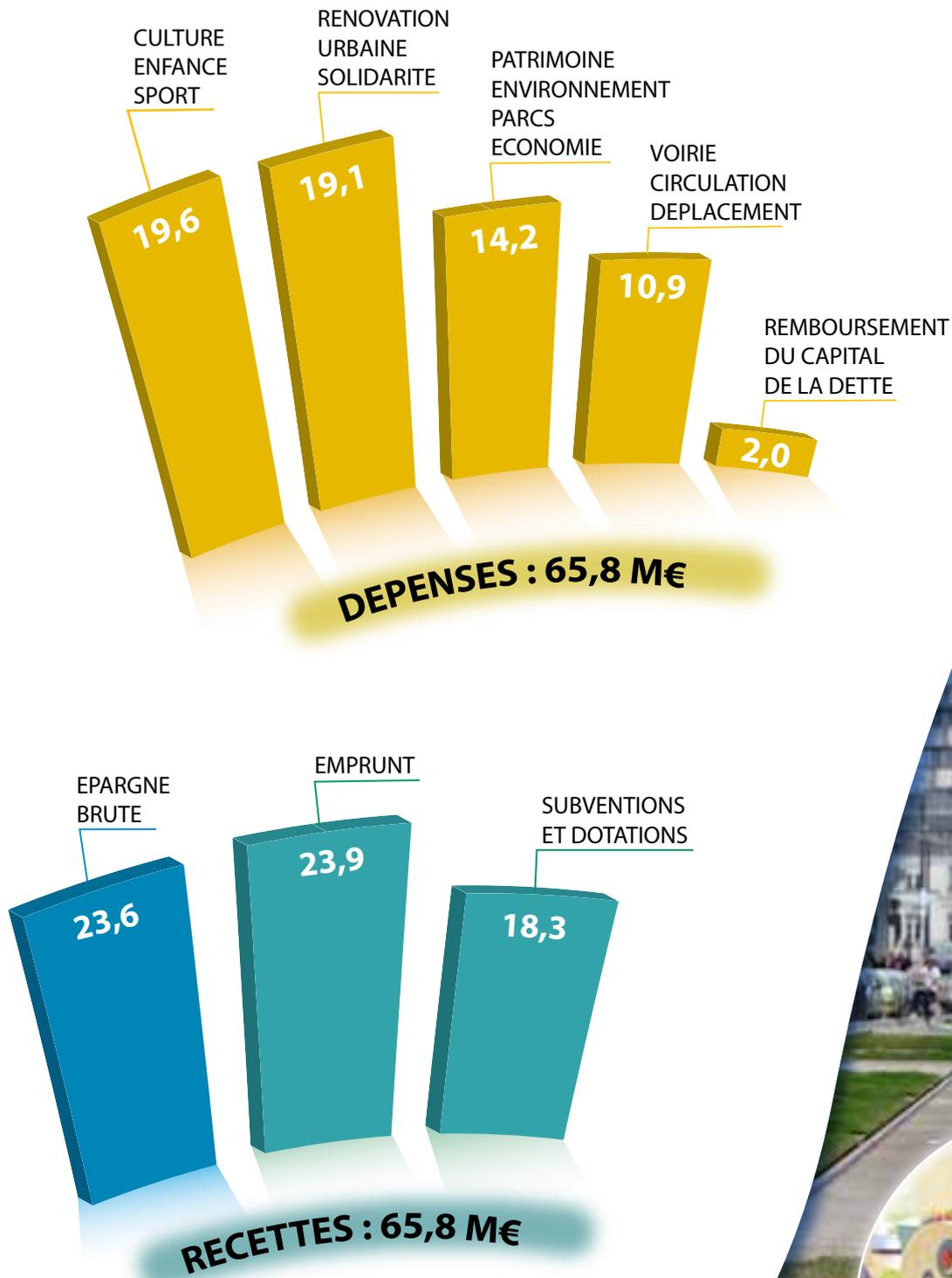
# Fonctionnement

(en millions d'euros)



# Investissement

(en millions d'euros)



CIRCULATION  
PARKING  
DEPLACEMENT

9,9

BATIMENT  
INFORMATIQUE

8,3

EDUCATION  
ENFANCE

8,3

SPORTS ET  
LOISIRS

7,7

AUTRES SERVICES  
A LA POPULATION

7,4

RENOVATION  
URBAINE

7,4



# Investissement

(en millions d'euros)

## 65,8 millions d'euros

ENVIRONNEMENT  
PARCS ET  
JARDINS

4,8

LOGEMENT  
SOCIAL

4,3

ACTION  
CULTURELLE

3,6

DETTE

2,0

DEVELOPPEMENT  
ECONOMIQUE

En complément de la compétence  
de l'Agglomération pour  
15 millions d'euros

1,1

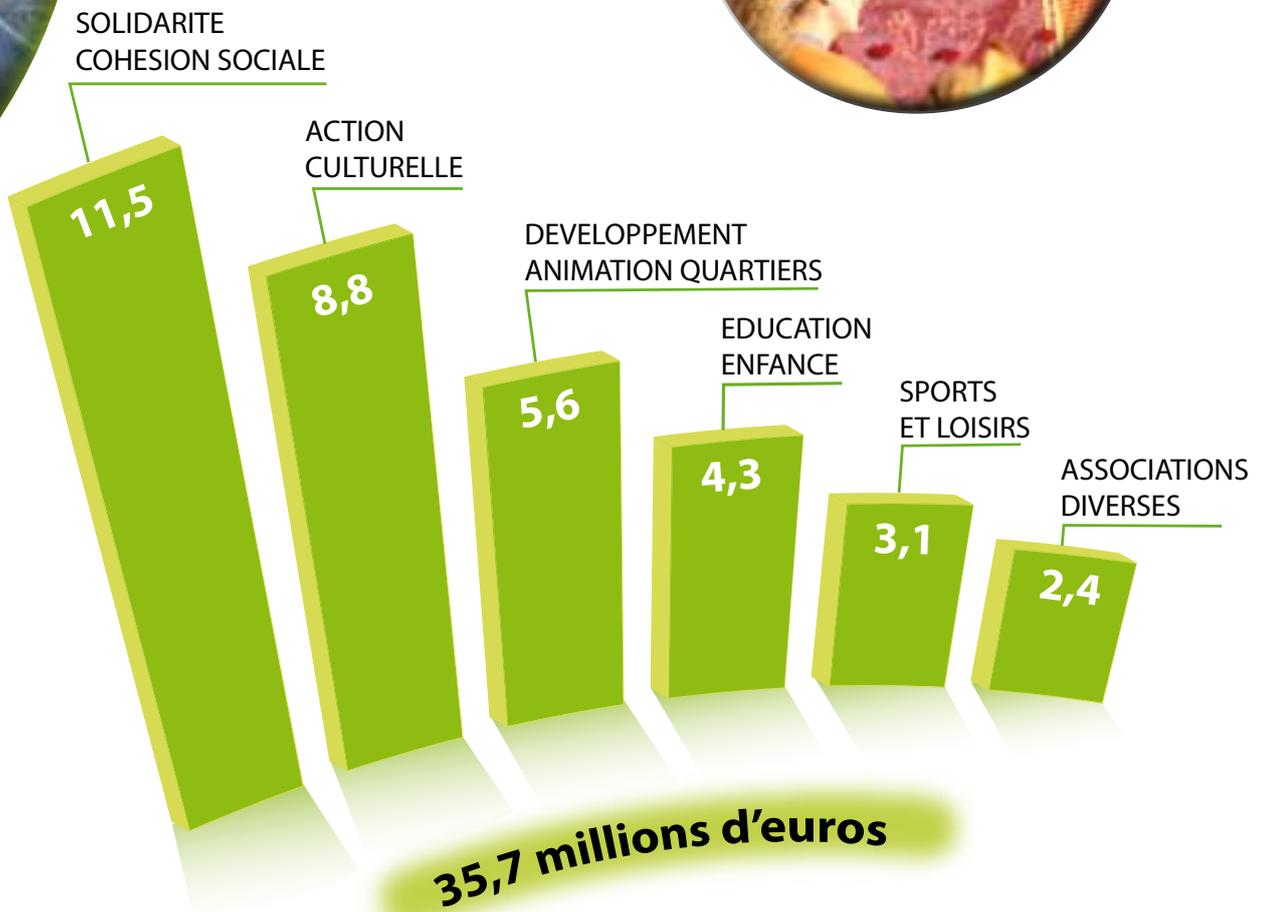
TRAMWAY

1,0



# Subventions

(en millions d'euros)



## Taux d'imposition

Les taux d'imposition resteront stables en 2012.

Ils ont été augmentés de 4,73 % en 2011, après une longue période de stabilité (de 1983 à 2010).

Evolution des taux d'imposition à Angers :

	de 2001 à 2010	2011	2012
Taxe d'habitation	16,90 %	17,70 %	<b>17,70 %</b>
Taxe foncière (bâti)	31,49 %	32,98 %	<b>32,98 %</b>
Taxe foncière (non bâti)	36,83 %	38,57 %	<b>38,57 %</b>
<b>Evolution annuelle :</b>	<b>0,00 %</b>	<b>4,73 %</b>	<b>0,00 %</b>

## Produit des impôts locaux

Produit fiscal (en euros)





Conception : André Despagnet, adjoint délégué aux finances  
avec la collaboration de la Direction des Finances  
Conception graphique : Camino  
Crédits photo : © Ville d'Angers - ALM - Thierry Bonnet - Guy Durand - C. Guérin  
Jean-Patrice Campion - Cabinet d'architecte Guervilly - Crespy & Aumont Architectes



**Angers** *Ville d'Angers*

Hôtel de Ville  
BP 23527, 49035 Angers Cedex 01  
Tél. : 02 4105 40 00 - Fax. : 02 4105 39 00  
Site internet : [www.angers.fr](http://www.angers.fr) - E.mail : [mairie.angers@ville.angers.fr](mailto:mairie.angers@ville.angers.fr)